

Décision du comité d'agrément

**Faculty of Education
University of Ontario Institute of Technology
(UOIT)**

Demande de renouvellement d'agrément

Programmes consécutif et concurrent de formation à l'enseignement, avec domaines d'études pour enseigner aux cycles primaire-moyen et intermédiaire-supérieur, menant à un baccalauréat en éducation

**Comité d'agrément
Ordre des enseignantes et des
enseignants de l'Ontario
Le 29 novembre 2018**

Ontario
College of
Teachers
Ordre des
enseignantes et
des enseignants
de l'Ontario

Décision du comité d'agrément concernant la demande d'agrément présentée par la Faculty of Education de la University of Ontario Institute of Technology (UOIT)

Introduction

La Faculty of Education (ci-après la «faculté d'éducation») de la University of Ontario Institute of Technology (ci-après l'«université») a déposé une demande le 3 juin 2018 pour le renouvellement de l'agrément des programmes suivants :

- Programme consécutif de formation à l'enseignement, avec domaines d'études pour enseigner aux cycles primaire-moyen et intermédiaire-supérieur, menant à un baccalauréat en éducation
- Programme concurrent de formation à l'enseignement, avec domaines d'études pour enseigner aux cycles intermédiaire-supérieur, menant à un baccalauréat en éducation

et ajout d'un domaine d'études pour enseigner aux cycles primaire-moyen dans le programme concurrent de formation à l'enseignement.

Conformément au Règlement 347/02 sur l'agrément des programmes de formation en enseignement, le comité d'agrément a formé un sous-comité d'agrément pour :

1. examiner les programmes de formation à l'enseignement susmentionnés sous sa direction;
2. lui donner un rôle-conseil et recevoir ses constatations et ses recommandations au sujet des programmes examinés.

Le sous-comité d'agrément, formé de quatre personnes, a respecté les exigences énoncées à l'article 6 du règlement sur l'agrément et se composait comme suit :

- deux membres du conseil, qui siégeaient aussi au comité d'agrément, dont au moins un membre nommé du conseil;
- un membre sur la liste de personnes possédant une expertise en évaluation de programmes de formation à l'enseignement;
- une personne nommée par la faculté d'éducation de l'université.

Pour formuler ses recommandations, le sous-comité a examiné la demande d'agrément et d'autres documents fournis par la faculté d'éducation de l'université. Il a tenu sa semaine de visites sur place prévue à Oshawa (Ontario), du dimanche 30 septembre au vendredi 5 octobre 2018. Il a mené des entrevues auprès de différents groupes dont le doyen par intérim, la directrice du programme, la coordonnatrice des stages, des membres du corps professoral, des membres du corps professoral désigné conseillers (professeurs conseillers), des membres du personnel des technologies de l'information, des étudiants en enseignement, des anciens étudiants et des enseignants associés. Par ailleurs, le sous-comité a visité la bibliothèque et le laboratoire de création 3D, en plus de rencontrer le corps professoral et le personnel. Il a examiné le

travail des étudiants et a tenu compte de l'information supplémentaire fournie par la directrice du programme lors des entrevues de suivi.

L'Ordre a donné au public l'occasion de commenter la qualité des programmes à l'étude. L'Ordre a aussi avisé le public qu'il avait la possibilité de présenter ses observations au sous-comité au moyen d'annonces distribuées sur le campus, de courriels envoyés par la faculté d'éducation à divers intervenants, d'avis sur son site web et par l'entremise des médias sociaux. Le sous-comité a examiné les observations envoyées par le public.

À la suite de l'examen, le sous-comité d'agrément a préparé un rapport provisoire de ses constatations et recommandations aux fins de vérification par la faculté d'éducation de l'université. Pour rédiger son rapport définitif à l'intention du comité d'agrément, le sous-comité a tenu compte des commentaires formulés par la directrice du programme après avoir pris connaissance du rapport provisoire.

Le comité d'agrément, en vertu des pouvoirs conférés par la *Loi sur l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario* et le Règlement 347/02 sur l'agrément des programmes de formation en enseignement, a entrepris de déterminer si les programmes de formation professionnelle faisant l'objet de la demande déposée par la faculté d'éducation de l'université étaient admissibles à l'agrément.

Pour rendre sa décision, le comité d'agrément a examiné le rapport définitif du sous-comité d'agrément daté du 15 novembre 2018, la réponse de la directrice du programme de l'université au rapport provisoire du sous-comité d'agrément daté du 12 novembre 2018, la présentation du président du sous-comité d'agrément au comité d'agrément et les exigences réglementaires imposées par le Règlement 347/02 sur l'agrément des programmes de formation en enseignement.

Décision du comité d'agrément rendue à la réunion du 29 novembre 2018

Conditions et constatations

Les motifs de la décision du comité et les faits sur lesquels elle est fondée sont les suivants.

Condition 1

Le fournisseur du programme est un établissement autorisé.

Constatations

Les preuves recueillies indiquent que University of Ontario Institute of Technology (UOIT) est un établissement autorisé.

Selon le Règlement 347/02, un établissement autorisé s'entend d'une faculté d'éducation de l'Ontario qui fait partie d'une université autorisée à conférer des grades en vertu d'une loi de l'Assemblée ou qui y est affiliée. La faculté d'éducation fait partie de l'université.

L'université a été fondée en vertu d'une loi de l'Assemblée législative de l'Ontario, soit la *Loi de 2002 sur l'Institut universitaire de technologie de l'Ontario*. L'article 6 de cette loi autorise l'université à « décerner des grades, des grades honorifiques, des certificats et des diplômes dans toutes les branches du savoir ».

Conclusion

Selon l'information qui lui a été fournie, le comité d'agrément constate que les programmes examinés satisfont entièrement à la condition 1.

Condition 1.1

Le programme dure quatre semestres universitaires et comprend les jours d'expérience pratique exigés par la sous-disposition 2 v du paragraphe 1 (2).

Constatations

Les preuves recueillies indiquent que les programmes offerts par la faculté d'éducation de l'université durent quatre semestres universitaires, y compris les 80 jours d'expérience pratique exigés.

Les programmes consécutif et concurrent durent tous deux quatre semestres universitaires; ils sont offerts sur une période de 16 mois, dans un format automne, hiver, printemps/été et automne. Les semestres 1, 2 et 4 sont composés de neuf semaines de cours et sont suivis d'une période de stage. Au semestre 3, les cours sont offerts dans un format synchrone et asynchrone entièrement en ligne.

Les programmes comprennent trois stages appelés « expérience sur le terrain ». Chaque période de stage combine des jours d'observation et d'enseignement. Selon l'année civile, le nombre total de jours de stage varie entre 87 et 91.

Conclusion

Selon l'information qui lui a été fournie, le comité d'agrément constate que les programmes examinés satisfont entièrement à la condition 1.1.

Condition 2

Le programme repose sur un cadre conceptuel clairement défini.

Constatations

Les preuves recueillies indiquent que les programmes de formation professionnelle examinés reposent sur un cadre conceptuel clairement défini.

Le cadre conceptuel des programmes de baccalauréat en éducation de la faculté d'éducation de l'université s'inspire des principes interdépendants suivants :

1. La réflexion continue éclaire l'enseignement et l'apprentissage.
2. L'apprentissage de l'enseignement est soutenu par l'interaction de la théorie et de la pratique.
3. L'apprentissage est un processus collaboratif de construction de la signification personnelle.
4. Les technologies numériques sont intégrées à l'expérience d'apprentissage.
5. La diversité, l'équité et le respect enrichissent le processus d'enseignement et d'apprentissage, et favorisent la santé des collectivités.

Ces principes directeurs s'harmonisent avec la vision, la mission et les valeurs de la faculté d'éducation, de même qu'avec les résultats d'apprentissage propres aux programmes de baccalauréat en éducation. Les résultats d'apprentissage sont organisés autour des trois thèmes centraux que sont le curriculum, la pédagogie et le professionnalisme.

Le cadre conceptuel de la faculté d'éducation est défini par la structure du programme, les plans de cours, les travaux et les résultats d'apprentissage. Des travaux précis comme le cartable numérique et le portfolio électronique démontrent la délimitation des principes directeurs et l'importance de la réflexion. Les principes directeurs sont également définis dans le modèle de plan de leçons de l'université, en façonnant les processus de planification de l'enseignement des étudiants, en orientant l'interaction entre la théorie et la pratique et en répondant aux divers besoins d'apprentissage des étudiants. De plus, le modèle de plan de leçons exige des étudiants qu'ils réfléchissent et construisent une signification personnelle à la fin des périodes de stage.

Conclusion

Selon l'information qui lui a été fournie, le comité d'agrément constate que les programmes examinés satisfont entièrement à la condition 2.

Condition 3

La conception du programme est compatible avec ce qui suit et en tient compte :

- i) les Normes d'exercice de la profession enseignante et les Normes de déontologie de la profession enseignante de l'Ordre,*
- ii) les recherches les plus à jour dans le domaine de la formation à l'enseignement,*
- iii) l'intégration de la théorie et de la pratique dans la formation à l'enseignement.*

Constatations

Les preuves recueillies indiquent que la conception des programmes offerts est compatible avec ce qui suit et en tient compte : les normes d'exercice et de déontologie de la profession enseignante de l'Ordre, les recherches les plus à jour dans le domaine de la formation à l'enseignement, et l'intégration de la théorie et de la pratique dans la formation à l'enseignement.

Les normes d'exercice et de déontologie de l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario

Les normes d'exercice et de déontologie de l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario correspondent au cadre conceptuel de la faculté d'éducation dans l'élaboration des programmes.

La faculté d'éducation intègre et modélise les normes d'exercice et de déontologie dans les classes. Les normes figurent aussi dans les travaux de portfolio électronique, dans les questions directrices pour la réflexion et l'analyse réflexive. Étant donné la nature professionnelle du programme de baccalauréat en éducation, chaque plan de cours comporte également une composante d'évaluation liée au professionnalisme. Dans le cadre de leurs cours, les étudiants examinent les normes d'exercice et de déontologie de la profession enseignante et le cadre de formation professionnelle de l'Ordre, et s'en servent comme outil de réflexion dans l'élaboration de leur pratique.

Les étudiants doivent exercer leurs fonctions professionnelles conformément aux attentes des membres de la profession énoncées dans les normes d'exercice et de déontologie. Les étudiants sont évalués pendant leurs stages selon une catégorie de compétences professionnelles qui fait référence aux normes.

Les recherches les plus à jour dans le domaine de la formation à l'enseignement

Les recherches les plus à jour dans le domaine de la formation à l'enseignement sont intégrées à toutes les facettes du programme, comme le cadre conceptuel, la structure du programme, les plans de cours, les pratiques d'enseignement et l'évaluation de l'apprentissage des étudiants en enseignement.

Les membres du corps professoral intègrent dans leurs cours la recherche actuelle, leurs propres préférences de recherche et leur expertise. Pour enseigner, ils utilisent des articles revus par des pairs, des analyses documentaires et des projets de recherche. Ils font le lien avec la recherche ministérielle et communautaire dans les cours qu'ils enseignent.

Les étudiants en enseignement doivent fournir une justification théorique dans la planification de leurs leçons et dans leurs travaux de réflexion. On s'attend à ce qu'ils intègrent les concepts de leurs cours dans leur pratique en classe. Cette interaction entre la théorie et la pratique est un élément essentiel du processus d'apprentissage pour enseigner.

L'intégration de la théorie et de la pratique dans la formation à l'enseignement

La conception des programmes de baccalauréat reflète l'intégration de la théorie et de la pratique dans la formation à l'enseignement. Cette intégration s'observe dans la conception globale du programme, mais aussi dans l'élaboration des cours, les travaux et les stages. Elle est conforme au cadre conceptuel, qui comprend entre autres ce principe directeur : *l'apprentissage de l'enseignement est soutenu par l'interaction de la théorie et de la pratique.*

L'intégration de la théorie et de la pratique est évidente dans les modèles de plan de leçons et de plan d'unité utilisés pour les stages et les travaux. Pendant les stages, les enseignants associés font des liens entre la théorie et la pratique au moyen de leur évaluation des étudiants en enseignement. Des indicateurs de rendement clairs sont fournis dans l'évaluation des stages.

À la fin de chaque période de stage, les étudiants se rendent sur le campus pour prendre part à une journée-bilan obligatoire. Ils participent à des activités de réflexion guidées où ils analysent leurs expériences avec leurs collègues en utilisant divers concepts théoriques tirés de leurs travaux.

L'intégration de la théorie et de la pratique est documentée dans le portfolio d'apprentissage numérique des étudiants. Les cours et les travaux de la série de cours de base sont conçus pour encourager la pratique réflexive et pour établir des liens entre les travaux et les expériences sur le terrain.

Conclusion

Selon l'information qui lui a été fournie, le comité d'agrément constate que les programmes examinés satisfont entièrement à la condition 3.

Condition 3.1

Le programme permet aux étudiants qui suivent un programme de formation professionnelle d'acquérir des connaissances et des compétences dans tous les domaines figurant à l'annexe 1.

Constatations

Les preuves recueillies indiquent que les programmes permettent aux étudiants d'acquérir des connaissances et des compétences dans tous les domaines figurant à l'annexe 1, comme il est souligné dans les éléments clés du Guide d'agrément à l'intention des fournisseurs. La faculté d'éducation de l'université aborde les éléments à l'annexe 1 dans les cours de méthodologie de l'enseignement et les cours de base, ainsi que pendant les activités d'apprentissage expérientiel.

À l'exception de l'information qui chevauche les conditions 10 et 11, les paragraphes ci-dessous énumèrent chacun des éléments de l'annexe 1 et démontrent comment les programmes examinés respectent ces derniers.

Connaissance du curriculum

Élément 1.

Les six programmes-cadres de l'Ontario, de même que le programme de la maternelle et du jardin d'enfants, sont abordés dans les cours de méthodologie de l'enseignement destinés aux étudiants qui se préparent à enseigner aux cycles primaire-moyen. Le curriculum de l'Ontario de la 1^{re} à la 8^e année est mentionné dans la matière correspondante.

Les étudiants qui se préparent à enseigner aux cycles intermédiaire-supérieur suivent deux cours de méthodologie de l'enseignement dans chacune des matières pour lesquelles ils sont admis. Ces cours d'étude du curriculum portent sur le curriculum du palier élémentaire de la 7^e et de la 8^e année, et sur le curriculum du palier secondaire de la 9^e à la 12^e année dans chacune des matières du programme.

Élément 2.

Les programmes offrent plusieurs occasions de préparer les étudiants à utiliser la recherche actuelle en enseignement et en apprentissage. Les étudiants en enseignement se servent de la recherche fournie dans le cadre de leurs travaux et doivent aussi faire leurs propres recherches pour appuyer leur apprentissage, leur synthèse et l'application dans leur pratique. Les étudiants sont tenus d'intégrer la recherche dans leur portfolio d'apprentissage numérique en y intégrant des réponses réfléchies.

Connaissance des stratégies pédagogiques et d'enseignement

Élément 1.

Les étudiants utilisent la recherche en éducation et l'analyse des données pour guider leur pratique. Ils se familiarisent avec l'interprétation et l'utilisation de données d'évaluation à grande échelle pour favoriser la réussite des élèves.

Élément 2.

Les étudiants apprennent à utiliser la technologie comme outil d'enseignement dans les cours de technologie spécialisés obligatoires pour enseigner aux cycles primaire-moyen et intermédiaire-supérieur. Ils explorent des pédagogies novatrices pour l'enseignement et l'apprentissage au XXI^e siècle et réfléchissent à une variété d'approches traditionnelles et innovantes en matière d'enseignement et d'évaluation. Ils accordent une attention particulière à l'utilisation de la technologie dans l'apprentissage interdisciplinaire.

Dans leurs cours de méthodologie de l'enseignement, les étudiants apprennent à intégrer les technologies et les outils dans les matières, les cours et les cycles. La démarche de recherche, la démarche expérimentale et le processus de résolution de problèmes technologiques sont intégrées à leurs pratiques d'enseignement et examinées dans le cadre de divers travaux.

Élément 3.

Les programmes intègrent l'apprentissage par l'enquête, l'analyse de données et l'évaluation afin d'éclairer le choix de stratégies pédagogiques appropriées pour répondre aux divers besoins d'apprentissage en classe. Les étudiants observent des enquêtes menées par les éducateurs chevronnés pour intégrer les connaissances des apprenants, l'apprentissage, la matière, la pédagogie, l'évaluation et les objectifs pédagogiques afin de concevoir des plans à court terme et à long terme pour les années et les matières qui les concernent.

Élément 4.

Les théories sur l'apprentissage et l'enseignement et sur la différenciation pédagogique sont abordées dans le cours obligatoire *Teaching for Inclusion*. Les étudiants acquièrent une compréhension des principes d'inclusion et d'équité pour tous les apprenants, en mettant l'accent sur le rôle de l'enseignant dans la différenciation pédagogique.

Les étudiants mettent en pratique leurs connaissances en matière d'apprentissage par l'enquête, d'enseignement individualisé et de différenciation pédagogique au cours de la planification et de la prestation des leçons en classe, et par la réflexion post-prestation.

Élément 5.

Des cours de base et de méthodologie permettent d'acquérir des compétences en gestion de classe et en organisation. Les étudiants sont initiés aux approches de l'enseignement et de l'apprentissage, et un accent est mis sur la nature interdépendante de la planification, de l'enseignement, de l'évaluation et de la gestion des comportements des élèves dans une classe. Les approches en classe largement

applicables dans tous les domaines du curriculum et dans un large éventail de questions comportementales, affectives et scolaires sont mises de l'avant. Les lectures de cours et les recherches façonnent la capacité des étudiants à concevoir et à gérer des milieux d'apprentissage positifs, à gérer les comportements et à adapter leur enseignement selon les besoins des apprenants. Les étudiants doivent analyser et articuler le lien entre les routines de classe et la gestion du comportement en classe.

Élément 6.

Le développement de l'enfant et de l'adolescent est abordé à la condition 11.

Les étudiants apprennent des stratégies pour guider les élèves au cours des transitions vers l'école élémentaire, de l'école élémentaire à l'école secondaire et de l'école secondaire à l'étape suivante. Ils bénéficient de ressources quant aux liens communautaires pour appuyer les parcours d'apprentissage et ont accès à des documents pertinents du ministère de l'Éducation au sujet des transitions.

Élément 7.

Les cours de base fournissent aux étudiants des stratégies relatives à l'observation et à l'évaluation des élèves. Les cours de méthodologie de l'enseignement guident les étudiants pour comprendre et appliquer les stratégies d'évaluation à l'aide de ressources comme le document *Faire croître le succès* du ministère de l'Éducation et les échantillons d'évaluations de l'OQRE. Le modèle de plan de leçons de l'université fournit aux étudiants un cadre pour démontrer l'interdépendance de la planification, de l'évaluation et de l'enseignement pour améliorer l'apprentissage des élèves.

Élément 8.

Les cours sur le curriculum *Curriculum Studies* font participer les étudiants à la critique et à l'élaboration d'une variété de stratégies d'enseignement et d'apprentissage pour aborder le contenu pédagogique à l'intention des apprenants de l'anglais. Les techniques permettant d'évaluer diverses populations scolaires sont également prises en compte.

Élément 9.

L'information sur la pédagogie et l'évaluation d'éléments précis du curriculum est abordée à la condition 10.

Élément 10.

Les évaluations des politiques et les pratiques visant à répondre aux besoins et aux forces de tous les élèves, y compris les élèves ayant des besoins particuliers, sont abordées en détail dans le cours *Teaching for Inclusion: Special Needs and Individualized Education*.

Les étudiants acquièrent une compréhension des principes d'inclusion et d'équité pour tous les apprenants ainsi que du rôle de l'enseignant dans la différenciation pédagogique et l'application de stratégies d'enseignement culturellement adaptées et de stratégies qui répondent aux divers besoins familiaux. Les stratégies

d'enseignement et d'évaluation les plus susceptibles d'être efficaces avec des apprenants diversifiés sont explorées, et l'accent est mis sur la technologie d'assistance et les autres technologies numériques qui répondent aux besoins particuliers et aident les divers apprenants. Le cours comprend un examen des textes législatifs et des procédures pertinentes telles que les plans d'enseignement individualisé (PEI) et les processus du comité d'identification, de placement et de révision (CIPR). Les étudiants sont encouragés à considérer la valeur des partenariats avec les parents et d'autres professionnels comme une composante essentielle d'un apprentissage et d'une intégration efficaces. Ils élaborent un PEI pour un profil d'élève précis et apprennent que les plans d'enseignement ne sont jamais conçus de façon isolée.

Connaissance du contexte d'enseignement

Les étudiants acquièrent une connaissance du contexte de l'Ontario dans lequel les écoles fonctionnent tant dans leurs cours que pendant leurs stages.

Élément 1.

Le cours de base sur la santé mentale à l'école *Mental Health in Schools* est axé sur les enjeux en santé mentale chez les élèves dans le système d'éducation. Les étudiants en apprennent sur les divers problèmes de santé mentale auxquels sont confrontés les enfants et les adolescents. Ils apprennent également les étapes appropriées à suivre pour aborder les problèmes de santé mentale dans le contexte scolaire, de même que les rôles et responsabilités des divers intervenants et organismes, les stratégies d'enseignement, les adaptations et les stratégies d'intervention actuelles.

Élément 2.

Les normes d'exercice et de déontologie de la profession enseignante de l'Ordre sont abordées dans le cours de base *Education Law, Policy and Ethics*. Se reporter à la condition 11.

Dans le cours de base *Equity and Diversity*, les étudiants apprennent à comprendre que la diversité au sein d'une communauté d'apprentissage est importante et exige un engagement à l'égard de politiques et des pratiques qui garantissent des chances équitables de réussite scolaire.

Élément 3.

Les transitions vers l'école secondaire, le collège, l'université, les apprentissages des métiers et le marché du travail sont abordées dans le cours *Foundations III*.

Élément 4.

Dans le cours de base *Reflective Practice Action Research* les étudiants des deux cohortes approfondissent leur connaissance du contexte de l'Ontario dans lequel les écoles élémentaires et secondaires évoluent. Ils se concentrent sur la compréhension du contexte de l'enseignement et de l'apprentissage.

Ils acquièrent des connaissances sur les lignes directrices, les politiques et les documents pertinents du ministère de l'Éducation de l'Ontario pour créer des milieux d'apprentissage sûrs et positifs. Le cours de base *Equity and Diversity* vise à permettre aux étudiants d'acquérir des connaissances et des compétences en matière d'équité, de diversité, d'inclusion et de justice sociale. Les étudiants explorent le rôle fondamental des enseignants dans l'identification et l'élimination des obstacles et dans la création de changements sociaux au moyen d'un contenu culturellement pertinent et adapté. L'engagement des apprenants et le soutien au développement d'une identité positive sont d'autres retombées du cours.

Les étudiants examinent les appels à l'action 62 à 65 du rapport de la Commission de vérité et réconciliation. On s'attend à ce qu'ils réfléchissent sur les enseignements des aînés et qu'ils appliquent leurs connaissances et leur appréciation des traditions, des cultures et des perspectives quant aux expériences d'enseignement et d'apprentissage des Premières Nations, des Métis et des Inuits.

Élément 5.

La législation en matière d'éducation et les normes d'exercice sont abordés à la condition 11.

Élément 6.

Les étudiants apprennent à créer et à maintenir des relations professionnelles entre les membres de l'Ordre, les étudiants en enseignement, les parents, la communauté, le personnel scolaire et les membres d'autres professions au moyen de discussions en classe et de travaux dans leurs cours de méthodologie. Les étudiants forment avec leurs pairs une communauté d'apprenants et de personnes qui résolvent des problèmes, communauté qu'ils soutiennent tout au long du programme, pendant les stages et dans leur carrière en enseignement.

Conclusion

Selon l'information qui lui a été fournie, le comité d'agrément constate que les programmes examinés satisfont entièrement à la condition 3.1.

Condition 4

Le programme est actuel, fait référence au programme d'études de l'Ontario, tient compte des résultats des recherches les plus à jour dans le domaine de la formation des enseignants, et offre de vastes connaissances dans ses différents cycles et composantes.

Constatations

Les preuves recueillies indiquent que les programmes offerts sont actuels, font référence au programme d'études de l'Ontario, tiennent compte des résultats des recherches les plus à jour dans le domaine de la formation des enseignants et offrent de vastes connaissances dans ses différents cycles et composantes.

Actualité

La pertinence du programme d'études est confirmée par l'harmonisation de certains cours avec les éléments du programme de formation à l'enseignement prolongé, comme indiqué dans le *Guide d'agrément à l'intention des fournisseurs* et à la condition 3.1.

Curriculum de l'Ontario

La confirmation que le programme tient compte du curriculum de l'Ontario est indiquée dans la catégorie Connaissance du curriculum de la condition 3.1.

Recherche actuelle

La condition 3.1 confirme que le programme tient compte des résultats des recherches les plus à jour dans le domaine de la formation à l'enseignement, en particulier dans la catégorie des connaissances sur les stratégies en matière de pédagogie et d'enseignement.

Large bassin de connaissances

Les conditions 3.1 et 10 confirment que le programme offre de vastes connaissances dans ses différents cycles et composantes.

Conclusion

Selon l'information qui lui a été fournie, le comité d'agrément constate que les programmes examinés satisfont entièrement à la condition 4.

Condition 5

Le programme comprend des cours théoriques, des cours de méthodologie de l'enseignement et des cours de base, et laisse suffisamment place à la mise en pratique de la théorie.

Constatations

Les preuves recueillies indiquent que les programmes comprennent des cours théoriques, des cours de méthodologie de l'enseignement et des cours de base, et laissent suffisamment place à la mise en pratique de la théorie.

Cours théoriques, cours de méthodologie de l'enseignement et cours de base

Le contenu du programme de baccalauréat en éducation de l'université comprend des cours théoriques, des cours de méthodologie et des cours de base pour enseigner aux cycles primaire-moyen et intermédiaire-supérieur. La théorie est intégrée dans les cours de base.

Voici une liste de cours de base liés aux expériences sur le terrain :

- *Foundations I: Planning and Preparation + Field Experience* (Planification et préparation + expérience sur le terrain)
- *Foundations II: Curriculum Theory and Practice + Field Experience* (Théorie et pratique du curriculum + expérience sur le terrain)
- *Foundations III: Long Range Planning and Assessment + Field Experience* (Planification et évaluation à long terme + expérience sur le terrain).

Les étudiants suivent également d'autres cours de base qui leur fournissent une base théorique solide pour l'enseignement et l'apprentissage. Ces cours de base comprennent les suivants :

- *Learning and Development* (apprentissage et développement)
- *Mathematical Thinking and Doing* (réflexion et action en mathématiques)
- *Equity and Diversity* (équité et diversité)
- *Learning in Digital Contexts* (apprentissage en contexte numérique)
- *Teaching for Inclusion: Special Needs and Individualized Education* (enseignement visant l'inclusion : besoins particuliers et éducation personnalisée)
- *Education Law, Policy and Ethics* (droit, politiques et éthique en matière d'éducation)
- *Reflective Practice/Action Research* (pratique réflexive/recherche-action)
- *Mental Health Issues in Schools* (questions de santé mentale dans les écoles)
- *Coding and Communication* (codage et communication)

Les cours de méthodologie de l'enseignement sont décrits à la fois par cycle et par modèle de prestation du programme à la condition 10.

Application de la théorie dans la pratique

Les preuves recueillies indiquent que le contenu des cours des programmes laisse suffisamment place à la mise en pratique de la théorie.

Les cours portant sur les fondements sont conçus pour permettre aux étudiants d'intégrer la théorie qu'ils ont apprise à leur expérience sur le terrain.

Les rapports d'évaluation provisoire et final utilisés pendant les stages évaluent la capacité des étudiants à faire le lien entre la théorie et la pratique qui guide les enseignants en classe. Les étudiants sont évalués selon leurs compétences à s'investir dans une pratique réflexive continue et éclairée par la recherche, laquelle favorise la croissance professionnelle. Ils sont également évalués sur leur capacité à appliquer les théories de l'apprentissage à leurs méthodes d'enseignement et d'évaluation.

Pendant leurs stages, ils doivent utiliser le plan de leçons de l'université. Les questions incitatives de la section sur la pratique réflexive du modèle de plan de leçons montrent que le programme laisse suffisamment place à la mise en pratique de la théorie.

Conclusion

Selon l'information qui lui a été fournie, le comité d'agrément constate que les programmes examinés satisfont entièrement à la condition 5.

Condition 6

L'organisation et la structure du programme conviennent au contenu des cours.

Constatations

Les preuves recueillies indiquent que l'organisation et la structure des programmes examinés conviennent au contenu des cours.

La faculté d'éducation offre un programme consécutif de baccalauréat en éducation d'une durée de 16 mois pour la préparation des enseignants aux cycles primaire-moyen, de même que des programmes consécutif et concurrent de baccalauréat en éducation pour la préparation des enseignants aux cycles intermédiaire-supérieur. Le baccalauréat en éducation (B. Éd.) est un programme de quatre semestres offert comme suit :

- Semestre 1 : septembre – décembre (automne)
- Semestre 2 : janvier – avril (hiver)
- Semestre 3 : mai – juin (entièrement en ligne) (printemps et été)
- Semestre 4 : septembre – décembre (automne).

La faculté d'éducation ajoutera un modèle de prestation concurrent pour la préparation des enseignants aux cycles primaire-moyen dans la même organisation et la même structure que la prestation actuelle pour la préparation des enseignants aux cycles intermédiaire-supérieur. L'organisation et la structure des programmes concurrent et consécutif sont les mêmes pour les cycles primaire-moyen et intermédiaire-supérieur. L'ajout du programme concurrent avec domaines d'études aux cycles primaire-moyen ne modifie ni l'organisation ni la structure du programme.

L'option du programme concurrent de la faculté d'éducation permet aux diplômés du secondaire d'accéder directement au programme de quatre semestres (B. Éd.) de l'université après l'obtention de leur diplôme de premier cycle dans cet établissement d'enseignement, pourvu qu'ils répondent aux exigences d'admission du programme de baccalauréat en éducation. Ces étudiants ne suivent aucun cours du B. Éd. pendant qu'ils poursuivent leurs études de premier cycle.

Peu importe la voie d'entrée au programme de formation professionnelle, l'organisation et la structure du programme de baccalauréat en éducation de 16 mois sont les mêmes pour les programmes consécutif et concurrent.

Les programmes de formation professionnelle comprennent des cours de base et des cours de méthodologie de l'enseignement adaptés aux cycles pour lesquels les étudiants sont admis. Les cours *Foundations I, II* et *III* sont offerts au cours des semestres 1, 2 et 4, et sont liés à l'expérience sur le terrain (stages) durant ces mêmes semestres afin de permettre aux étudiants d'établir des liens entre leurs apprentissages théoriques et la pratique réelle en classe.

Les semestres 1, 2 et 4 sont composés de neuf semaines de cours et sont suivis d'une période de stage. À la fin de la période de stage, les étudiants se rendent sur le campus pour prendre part à une journée-bilan obligatoire. Ils participent à des activités de réflexion guidées où ils analysent leurs expériences avec leurs collègues en utilisant divers concepts théoriques tirés de leurs travaux.

Au semestre 3 (printemps/été), les cours sont offerts entièrement en ligne, synchrones dans des salles de classe virtuelles avec des composantes asynchrones supplémentaires en ligne et en format webinaire. Tous les cours offerts pendant ce semestre sont des cours de base. Il n'y a pas d'expérience sur le terrain (stages) pendant le semestre 3.

Au premier semestre, les étudiants en enseignement aux cycles intermédiaire-supérieur suivent des cours de méthodologie du curriculum qui portent sur le programme et la politique du cycle intermédiaire avant d'effectuer un stage en 7^e et en 8^e année. Les étudiants en enseignement aux cycles intermédiaire-supérieur acquièrent de l'expérience pratique dans une ou deux matières pour lesquelles ils ont été admis. Au deuxième semestre, ils suivent des cours de méthodologie du curriculum axés sur le programme et la politique du cycle supérieur. Les stages II et III permettent à tous les étudiants en enseignement aux cycles intermédiaire-supérieur de poursuivre leur expérience acquise au cycle intermédiaire (9^e et 10^e années) et de satisfaire à l'exigence d'enseigner au cycle supérieur (11^e et 12^e années).

Pour la cohorte d'étudiants en enseignement aux cycles primaire-moyen, le cours combiné de méthodologie *Arts/Health and Physical Education* est prévu au premier semestre. Le comité du programme de baccalauréat en éducation de l'université a proposé un cours distinct en arts et un autre en santé et éducation physique pour les étudiants en enseignement aux cycles primaire-moyen. Cette proposition ferait passer de 18 à 36 le nombre d'heures de cours dans chacune de ces matières. Ce changement entrera en vigueur pour la cohorte de 2019.

Le comité d'agrément convient que le changement proposé est actuellement à l'étude et qu'il doit respecter les processus d'approbation de l'université. Cela signifie que toute modification apportée aux cours et à la structure des programmes doit être approuvée par les organismes d'approbation suivants : le comité du programme, le comité du curriculum, le conseil de la faculté, le comité d'examen du programme d'études et la commission des études.

Conclusion

Selon l'information qui lui a été fournie, le comité d'agrément constate que les programmes examinés satisfont entièrement à la condition 6.

Condition 7

Les étudiants sont évalués et informés de leurs progrès de façon continue tout au long du programme.

Constatations

Les preuves recueillies indiquent que les étudiants sont évalués et informés de leurs progrès de façon continue tout au long des programmes.

Les étudiants sont informés de leurs progrès en ce qui concerne les travaux de diverses façons, dès le début et tout au long de la prestation des cours. Les plans de cours présentent de façon explicite la façon dont les étudiants seront évalués, et les instructeurs donnent une rétroaction continue pendant la prestation des cours.

Les pratiques d'évaluation intègrent diverses méthodes, dont l'évaluation au service de l'apprentissage, en tant qu'apprentissage et de l'apprentissage. Les professeurs modélisent les pratiques d'évaluation décrites dans le document du ministère de l'Éducation intitulé *Faire croître le succès : Évaluation et communication du rendement des élèves dans les écoles de l'Ontario*.

Les étudiants reçoivent une évaluation formative et sommative ainsi qu'une rétroaction continue dans le cadre de leurs stages.

En plus de l'évaluation formative continue entre les enseignants associés et les étudiants, le membre du corps professoral désigné *conseiller* évalue les liens des stages afin de s'assurer que l'interaction entre la théorie et la pratique est un élément essentiel du processus d'apprentissage de l'enseignement.

Conclusion

Selon l'information qui lui a été fournie, le comité d'agrément constate que les programmes examinés satisfont entièrement à la condition 7.

Condition 8

Le programme comprend un stage qui satisfait aux exigences énoncées à la sous-disposition 2 v du paragraphe 1 (2) et au paragraphe 9 (2).

La sous-disposition 2 v du paragraphe 1 (2) énonce que le programme couvre un minimum de 80 jours d'expérience pratique, adaptée au format et à la structure du programme, dans des écoles ou d'autres lieux approuvés par l'Ordre aux fins d'observation et d'enseignement pratique.

Le paragraphe 9 (2) énonce que les exigences relatives au volet des stages du programme sont les suivantes :

- *Le stage comprend des périodes d'observation et d'enseignement pratique dans des situations d'enseignement, dans des écoles ou d'autres lieux où est enseigné le programme d'études de l'Ontario ou dans des lieux approuvés par l'Ordre.*
- *Abrogée. Voir la sous-disposition 2 v du paragraphe 1 (2).*
- *Le stage permet à chaque étudiant de prendre part à des situations se rapportant à l'enseignement, à chaque cycle et dans au moins une des matières du programme qui le concernent.*
- *Un éducateur expérimenté encadre les étudiants et évalue leur stage.*
- *Un membre du corps professoral est affecté à chaque étudiant à titre de conseiller.*

Constatations

Les preuves recueillies indiquent que les programmes couvrent un minimum de 80 jours d'expérience pratique, adaptée au format et à la structure des programmes, dans des écoles ou d'autres lieux approuvés par l'Ordre aux fins d'observation et d'enseignement pratique.

Jours d'expérience pratique adaptée au format et à la structure des programmes

Les stages de l'université consistent en trois expériences sur le terrain. Chaque période de stage combine des jours d'observation et d'enseignement. Selon l'année civile, le nombre total de jours de stage varie entre 87 et 91. Les étudiants effectuent leurs stages dans trois classes différentes, dans des écoles de huit conseils scolaires publics ou catholiques de l'Ontario.

Observation et pratique de l'enseignement dans un cadre pédagogique – Curriculum de l'Ontario

Les stages combinent de l'observation et de l'enseignement. Les journées d'observation ont lieu certains vendredis (les *Foundation Fridays*) tout au long du semestre et avant chaque période de stage. Le nombre de jours d'observation dans chaque semestre est variable, mais le programme respecte le minimum réglementaire de 80 jours d'expérience pratique.

Les stages se déroulent dans les conseils scolaires financés par les fonds publics et les écoles indépendantes où le curriculum de l'Ontario est enseigné par des enseignants associés certifiés par l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario.

Cycles et matières

Les étudiants en enseignement doivent effectuer trois stages aux cycles appropriés, et les étudiants en enseignement aux cycles intermédiaire-supérieur doivent en effectuer un dans au moins une de leurs matières d'enseignement général. Cette exigence permet à chaque étudiant de vivre des situations liées aux cycles pour lesquels il sera formé et, le cas échéant, à ses matières d'enseignement.

Enseignants associés chevronnés

Un enseignant chevronné supervise et évalue les étudiants pendant les stages. Tous les enseignants associés doivent être membres en règle de l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario.

Le guide de stage brosse un tableau clair du processus et des critères que doivent respecter les enseignants associés pour superviser les étudiants, effectuer une évaluation formative et sommative, et communiquer les progrès, les préoccupations et les questions au coordonnateur des stages.

Professeur conseiller

Un membre du corps professoral désigné conseiller (professeur conseiller) est affecté à chaque étudiant. Le conseiller est à la disposition de l'étudiant et de l'enseignant associé pour donner de l'information et discuter des questions relatives aux stages. Les conseillers évaluent les étudiants pendant les stages, effectuent des visites dans les écoles et participent à d'autres communications téléphoniques, électroniques ou sur place, au besoin.

Conclusion

Selon l'information qui lui a été fournie, le comité d'agrément constate que les programmes examinés satisfont entièrement à la condition 8.

Condition 9

La réussite du programme est subordonnée à la réussite du stage.

Constatations

Les preuves recueillies indiquent que la réussite des programmes est subordonnée à la réussite du stage.

La réussite du stage est une condition préalable à la réussite des programmes de formation à l'enseignement de la faculté d'éducation de l'université. Pour être admissibles au baccalauréat en éducation (B. Éd.), les étudiants doivent réussir l'expérience sur le terrain. Une note de passage de l'enseignant associé est requise. Le coordonnateur des stages recommande une note finale de réussite ou d'échec à la direction du baccalauréat en éducation de la faculté d'éducation.

Conclusion

Selon l'information qui lui a été fournie, le comité d'agrément constate que les programmes examinés satisfont entièrement à la condition 9.

Condition 10

Les cours de méthodologie de l'enseignement conviennent aux cycles auxquels ils se rapportent.

Constatations

Les preuves recueillies indiquent que les cours de méthodologie de l'enseignement conviennent aux cycles auxquels ils se rapportent.

Les étudiants en enseignement aux cycles primaire-moyen suivent des cours de méthodologie dans les matières enseignées à l'élémentaire : arts, éducation physique et santé, langues, mathématiques, sciences et technologie et sciences sociales. Le cours de méthodologie de la littératie numérique *P/J Digital Literacies I* est ancré dans le curriculum de langue (*Language - English*) de l'Ontario et intègre l'utilisation de la technologie pour aider les apprenants en langues. Les sujets abordés comprennent la littératie équilibrée, les évaluations formelles en lecture, la littératie des enfants et la littératie critique en matière de médias.

Le programme de la maternelle et du jardin d'enfants est abordé ou mentionné dans de nombreux cours de méthodologie aux cycles primaire-moyen, y compris les résultats d'apprentissage qui englobent le continuum d'apprentissage du jardin d'enfants à la 6^e année. Par ailleurs, en plus du modèle de plan de leçons régulier de l'université les étudiants en enseignement aux cycles primaire-moyen doivent utiliser un modèle de plan de leçons spécialisé pour le jardin d'enfants dans le cadre de leur stage à ce niveau.

Les principes des STIAM (sciences, technologie, ingénierie, arts et mathématiques) et des STIM (sciences, technologie, ingénierie et mathématiques) sont intégrés aux cours combinés de méthodologie aux cycles primaire-moyen, comme les cours *STEM (Science-Technology and Mathematics) I et II*. Les étudiants apprennent des approches axées sur les problèmes, les projets et l'enquête pour les aider à mieux comprendre les stratégies d'enseignement. Le laboratoire de création 3D STEAM souligne que le processus de conception est un élément important de la programmation des STIM à l'université. Le laboratoire des STIAM encourage l'inclusion des arts en tant que lien avec le processus du design.

La faculté d'éducation procède actuellement à la révision du plan du programme afin de diviser ce qui est actuellement un cours de méthodologie combinant les arts et l'éducation physique et santé en deux cours distincts. Cette révision représente un temps supplémentaire consacré à chacune de ces matières.

Les cours de méthodologie de l'enseignement aux cycles primaire-moyen offrent aux étudiants la possibilité d'apprendre des stratégies d'intégration pertinentes à leurs cycles. Les cours comprennent des leçons sur les enjeux autochtones, l'inclusion, la diversité et l'éducation à la citoyenneté. Les étudiants apprennent également le concept de Makerspaces et la façon d'intégrer la technologie dans les cours de sciences sociales.

Les étudiants en enseignement aux cycles intermédiaire-supérieur suivent deux cours sur le curriculum (méthodologie) dans chacun des deux premiers semestres. Ils doivent suivre un cours par semestre dans chacune des matières pour lesquelles ils sont admis. Les huit matières sont les suivantes : biologie, chimie, anglais, sciences générales, éducation physique et santé, histoire, mathématiques et physique.

Les cours de méthodologie enseignent des stratégies d'enseignement pertinentes à la matière, la planification de leçons et d'unités, les approches pédagogiques, la prestation du curriculum et l'évaluation. Les étudiants acquièrent des connaissances sur les lignes directrices, les politiques et les documents pertinents du ministère de l'Éducation de l'Ontario pour créer des milieux d'apprentissage sûrs et positifs.

Pour les deux programmes, l'élément de Schedule 1 - Pedagogy, Assessment, and Evaluation for Specific Curriculum Areas (annexe 1 - pédagogie et évaluation pour des domaines précis du curriculum) est abordé dans tous les cours de méthodologie. Les cours de méthodologie de l'enseignement sont spécialement conçus pour répondre aux besoins des étudiants de chacun des cycles : cycles primaire-moyen et intermédiaire-supérieur. Tous les cours de méthodologie examinent les stratégies d'enseignement, la planification de leçons et d'unités, les approches pédagogiques, la prestation du curriculum et les pratiques d'évaluation propres à l'enseignement et à l'apprentissage aux années appropriées, tant dans le contenu que dans les travaux. Tous les cours de méthodologie de l'enseignement aux cycles primaire-moyen intègrent les documents de politique et ressources documentaires appropriés du Ministère pour les deux cycles et comprennent le curriculum de la 1^{re} à la 8^e année, ainsi que celui de la maternelle et du jardin d'enfants. Tous les cours de méthodologie de l'enseignement aux cycles intermédiaire-supérieur renvoient aux documents sur le curriculum du Ministère de la 9^e à 12^e année, de même que ceux de la 7^e et de la 8^e année dans le curriculum de l'Ontario de la 1^{re} à la 8^e année.

Conclusion

Selon l'information qui lui a été fournie, le comité d'agrément constate que les programmes examinés satisfont entièrement à la condition 10.

Condition 11

Les cours théoriques et de base portent, entre autres, sur le développement et l'apprentissage humains, sur les textes législatifs et les politiques gouvernementales qui se rapportent à l'éducation.

Constatations

Les preuves recueillies indiquent que les cours théoriques et de base portent, entre autres sur le développement et l'apprentissage humains, ainsi que sur les textes législatifs et les politiques gouvernementales qui se rapportent à l'éducation.

Dans le cours de base *Learning and Development*, les étudiants examinent le contenu lié au développement cognitif, social et moral, aux besoins des apprenants, aux perspectives sociales, comportementales, humanistes et cognitives de l'apprentissage, à l'apprentissage coopératif, à l'autoréglementation et au constructivisme.

Dans le cours *Education Law, Policy and Ethics*, les étudiants examinent des sujets comme la structure du système scolaire canadien, les politiques et la politique, le droit et l'éducation, les communautés et les écoles, et les perspectives en éducation. Les normes d'exercice et de déontologie de la profession enseignante de l'Ordre sont abordées dans ce cours.

Les cours de base comprennent également des lectures obligatoires ou des liens vers le site web du ministère de l'Éducation sur des sujets comme l'équité, la diversité, l'inclusion, l'éducation de l'enfance en difficulté, la santé mentale et le bien-être.

Conclusion

Selon l'information qui lui a été fournie, le comité d'agrément constate que les programmes examinés satisfont entièrement à la condition 11.

Condition 12

La composition du corps professoral est tel qu'il existe un équilibre approprié entre :

- i) les personnes qui possèdent les titres universitaires appropriés,*
- ii) les personnes qui possèdent l'expérience appropriée dans le domaine de l'enseignement,*
- iii) les personnes qui possèdent les compétences appropriées dans les différents cycles et composantes du programme.*

Constatations

Les preuves recueillies indiquent que la composition du corps professoral est tel qu'il existe un équilibre approprié entre les personnes qui possèdent les titres universitaires appropriés, les personnes qui possèdent l'expérience appropriée dans le domaine de l'enseignement et les personnes qui possèdent les compétences appropriées dans les différents cycles et composantes du programme.

L'enseignement des programmes est offert par une combinaison de professeurs à temps plein et à temps partiel. Tous possèdent les qualifications, l'expérience et les compétences appropriées dans les différents cycles et composantes du programme. En ce qui concerne les professeurs à temps plein, la majorité d'entre eux sont titulaires de doctorats et de doctorats en éducation, les autres étant titulaires de maîtrises; l'un possède un baccalauréat en éducation et technologies numériques et l'autre en éducation de l'enfance en difficulté. Pour leur part, les professeurs à temps partiel détiennent des maîtrises et des baccalauréats en éducation. Les autres professeurs possèdent des baccalauréats en éducation, des qualifications additionnelles de spécialiste et des dizaines d'années d'expérience en enseignement en classe. La plupart des professeurs à temps plein et tous les professeurs à temps partiel donnent des cours qui correspondent à leurs qualifications universitaires.

Les membres du corps professoral comprennent des praticiens possédant une expérience pertinente dans le domaine de l'éducation et une expertise appropriée dans les cycles et les composantes du programme. Tous les professeurs à temps plein donnent des cours qui correspondent à leurs compétences et la plupart d'entre eux ont plus de 10 ans d'expérience dans les écoles comme enseignants ou administrateurs. La majorité des professeurs à temps partiel possèdent au moins dix ans d'expérience à titre d'enseignants ou d'administrateurs au palier élémentaire ou secondaire. Ceux qui ont peu d'expérience en classe donnent des cours qui correspondent à leurs compétences, comme la psychologie éducationnelle, l'équité et la diversité. La majorité des professeurs à temps plein et à temps partiel sont des enseignants agréés de l'Ontario.

Conclusion

Selon l'information qui lui a été fournie, le comité d'agrément constate que les programmes examinés satisfont entièrement à la condition 12.

Condition 13

L'établissement autorisé s'est doté de mécanismes de contrôle interne adéquats visant à protéger l'intégrité des dossiers des étudiants liés au programme.

Constatations

Les preuves recueillies indiquent que la faculté d'éducation de l'université s'est dotée de mécanismes de contrôle adéquats visant à protéger l'intégrité des dossiers des étudiants liés aux programmes.

En 2011, le comité d'agrément observait que la faculté d'éducation de l'université maintenait des contrôles internes adéquats visant à protéger l'intégrité des dossiers des étudiants liés aux programmes de formation professionnelle. Il n'y a aucun changement à cette décision, et le Bureau du registraire continue d'être responsable des admissions et de la tenue des dossiers des étudiants. L'université continue de se conformer à la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée* et a démontré l'existence de processus et de procédures pour assurer l'intégrité des documents. Tous les documents relatifs au dossier scolaire, y compris les notes, les résultats scolaires et les renseignements généraux sur les étudiants, sont conservés sous forme électronique et imprimée. Ces documents sont conservés dans une salle des dossiers sécurisée et ne sont accessibles qu'à certains administrateurs ou au doyen, selon l'information requise.

Les documents sont conservés électroniquement au moyen du système de sécurité Banner/Oracle, un système de sécurité couramment utilisé par les universités partout au Canada.

L'Institut universitaire de technologie de l'Ontario utilise le Centre de demande d'admission aux universités de l'Ontario (OUAC) pour gérer les relevés de notes des élèves et les autres conditions d'admission. Les documents relatifs à l'inscription et aux progrès scolaires sont détaillés et des politiques de conservation claires sont en place. Les documents d'admission tels que les relevés de notes, les documents de demande supplémentaires, y compris les profils personnels, les lettres de recommandation et les preuves de compétence orale et écrite en anglais, sont conservés électroniquement et sur papier pendant un an, et les documents des étudiants inscrits sont conservés pendant 10 ans sous forme imprimée et en permanence sous forme électronique. Les documents conservés comprennent tous les dossiers scolaires (y compris les notes et les évaluations de stage).

Conclusion

Selon l'information qui lui a été fournie, le comité d'agrément constate que les programmes examinés satisfont entièrement à la condition 13.

Condition 14

L'établissement autorisé s'est engagé à améliorer sans cesse le programme et à en assurer la qualité et, s'il s'agit d'un programme existant, il a mis en place des mesures qui témoignent de cet engagement.

Constatations

Les preuves recueillies indiquent que la faculté d'éducation de l'université s'est engagée à améliorer sans cesse le programme et à en assurer la qualité et, s'il s'agit d'un programme existant, elle a mis en place des mesures qui témoignent de cet engagement.

La politique d'assurance de la qualité des programmes de l'université comprend un engagement à assurer aux étudiants une expérience d'apprentissage de qualité tout en maintenant l'intégrité de ses programmes d'études. L'établissement a des politiques et des procédures conformes au cadre d'assurance de la qualité de l'Ontario et favorise l'assurance de la qualité dans l'examen et l'amélioration continue du curriculum et des cours, l'examen périodique des programmes offerts et la création de nouveaux programmes.

La faculté d'éducation a mis en place des processus et des mesures d'amélioration continue et d'assurance de la qualité des programmes par l'entremise de divers comités qui formulent des recommandations au conseil de la faculté d'éducation, comme le comité consultatif sur l'éducation autochtone. Les réunions mensuelles du conseil de la faculté d'éducation se tiennent conformément au guide de la commission des études, où chaque faculté de l'université dispose d'un conseil de faculté responsable de la gouvernance scolaire et de l'approbation des nouveaux programmes et cours, des politiques de la faculté (y compris les admissions à la faculté), des normes universitaires, des exigences des programmes et diplômes, et de la planification universitaire à long terme.

La faculté d'éducation et ses partenaires utilisent des outils de collaboration qui démontrent leur engagement pour l'amélioration continue, comme la recherche formelle et la collecte de données, un service commun Google Drive pour l'université, des séminaires à l'intention des membres du corps professoral, l'inclusion des professeurs et des membres du personnel au Blackboard LMS (plateforme d'apprentissage en ligne), des vérifications du programme et des comptes rendus de fin de semestre du comité du programme de baccalauréat en éducation.

De plus, la faculté d'éducation dispose de processus de rétroaction qui comprennent des sondages auprès des étudiants et des membres du corps professoral et des sondages de fin de programme, des réunions hebdomadaires de l'association étudiante et des assemblées publiques, ainsi que des vérifications informelles des cours par les étudiants.

Enfin, au cours des dernières semaines de cours, les évaluations formelles des cours sont administrées par une entreprise externe dans le cadre d'un processus anonyme en ligne. L'évaluation de l'enseignement par les étudiants est un mécanisme apprécié

pour surveiller la qualité des programmes et l'efficacité de l'enseignement à l'université.

Conclusion

Selon l'information qui lui a été fournie, le comité d'agrément constate que les programmes examinés satisfont entièrement à la condition 14.

Condition 15

Un comité consultatif de la formation des enseignants ou une entité semblable joue un rôle consultatif ou de liaison à l'égard du programme.

Constatations

Les preuves recueillies indiquent que les programmes examinés sont dotés d'un comité consultatif de la formation des enseignants qui joue un rôle consultatif à l'égard des programmes.

Le mandat du comité consultatif de la formation des enseignants de l'université stipule que le comité est de nature consultative et qu'il fournit au conseil de la faculté d'éducation et au doyen une méthode pour recevoir des conseils, des recommandations et des commentaires des communautés éducatives qu'ils servent. Les membres du corps professoral siégeant au comité consultatif de la formation des enseignants comprennent le doyen de la faculté d'éducation, la coordonnatrice des stages, deux représentants du corps professoral et un représentant étudiant.

Le mandat décrit également un congrès annuel culminant, au cours duquel le comité consultatif de la formation des enseignants prépare une série de questions concernant les retombées du programme et les enjeux de planification future qui seront posées à un groupe de discussion sur le programme. L'objectif du groupe de discussion est d'obtenir une rétroaction systématique pour améliorer le programme.

Le comité invite des représentants d'un large éventail de groupes professionnels, y compris des associations professionnelles d'intérêt pédagogique, des fédérations d'enseignantes et d'enseignants, des organismes d'écoles et de cadres supérieurs, l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario, le ministère de l'Éducation, l'OQRE, des réseaux multiculturels, des groupes s'intéressant à l'éducation de l'enfance en difficulté, des groupes de défense des droits en matière de littératie et de numératie, et des organisations de parents à formuler des commentaires et à recommander des orientations futures pour le perfectionnement des programmes et des politiques.

Conclusion

Selon l'information qui lui a été fournie, le comité d'agrément constate que les programmes examinés satisfont entièrement à la condition 15.

Décision du comité d'agrément

Pour les raisons énoncées précédemment, le comité d'agrément estime que les programmes de formation professionnelle suivants offerts par la faculté d'éducation de l'université satisfont entièrement aux exigences du Règlement 347/02 sur l'agrément des programmes de formation en enseignement :

- Programmes consécutif et concurrent de formation à l'enseignement, avec domaines d'études pour enseigner aux cycles primaire-moyen et intermédiaire-supérieur, menant à un baccalauréat en éducation

Le comité d'agrément accorde l'agrément général à ces programmes pour une période de sept ans, jusqu'au 29 novembre 2025, ou pour une période plus courte, conformément à l'article 15 du Règlement 347/02 sur l'agrément des programmes de formation en enseignement.

**Comité d'agrément
Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario
29 novembre 2018**